

répétée dans un billet cacheté contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du Concours. (Art. 73 du Règlement de l'Académie). Dans tous les cas, le manuscrit ne peut être retiré sous aucun prétexte par l'auteur, qui reste libre d'en faire prendre copie.

Chacun des prix proposés sera décerné dans la séance publique de l'Académie qui suivra l'époque de la clôture du Concours.

Lyon, le 12 août 1856.

Le Président de l'Académie,
A. BONNET.

Les Secrétaires-généraux,
A. BINEAU, CH. FRAISSE.

— Décidément Lyon marche au progrès. Pour la première fois notre ville a été représentée au grand concours musical annuel qui a eu lieu le dimanche 31 août à Fontainebleau, et auquel ont pris part deux Sociétés chorales de Lyon, celle du 3^e arrondissement, à laquelle la ville a bien voulu accorder une subvention, et le Cercle choral lyonnais, fondé depuis quatre mois pour la propagation de l'Ecole galiniste, et qui voulut soutenir, à ses propres frais, l'honneur de la ville et de l'école nouvelle.

Plus de cinquante Sociétés chorales étaient venues de divers points de la France pour assister à ce brillant tournoi artistique, et nos zélés concitoyens ont eu à lutter contre de redoutables concurrents.

Malgré les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvaient nos Sociétés qui en étaient à leur début, et dont l'une, le Cercle choral lyonnais, ne comptait que vingt-six voix de très-médiocre qualité, toutes deux ont eu leur part des prix solennellement décernés aux plus méritants.

La Société du 3^e arrondissement, comptant quarante-cinq chanteurs, et dirigée par M. Chapolard, a obtenu le 1^{er} prix (petite médaille d'or donnée par l'Empereur); dans la 2^e division où concouraient six Sociétés, le Cercle choral lyonnais, dirigé par M. Chambon, a remporté une grande médaille d'argent, donnée par l'Empereur; il avait à lutter, dans une 4^{re} section, contre